

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000991-196

DATE : le 22 octobre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

RAUL MARTIN

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défendeur

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION **(Article 572 du *Code de procédure civile*)**

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective a été confiée à l'honorable Marie-Christine Hivon jusqu'au dépôt de la déclaration de mise au rôle;

[2] **CONSIDÉRANT** que la déclaration de mise au rôle a été produite et que le dossier a été fixé pour être entendu au fond à compter du 23 octobre 2024;

[3] **CONSIDÉRANT** que les parties ont récemment avisé le juge coordonnateur qu'un règlement est intervenu entre les parties;

[4] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent que quelqu'un de l'équipe de gestion des actions collectives soit désigné afin d'entendre la demande en approbation de la transaction et toute autre demande connexe;

[5] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[6] **JE DÉSIGNE** l'honorable Marie-Christine Hivon afin d'entendre la demande en approbation de la transaction et toute autre demande connexe;

[7] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**